



Adveniat regnum tuum Dieu protège la France!

Jeu 26 juin. — SS. JEAN ET PAUL

MERCREDI 26 JUIN 1913 La journée

La Chambre discutait ce matin, à nouveau, l'éternelle « défense laïque ».

Après longue discussion et délibération, la Commission de l'armée, rejettant la fantasmagorie des chiffres de M. Jaurès, a reconnu exacts, à quelques semaines près, les chiffres d'effectifs proposés par le gouvernement.

M. Poincaré a consacré la matinée de mercredi à la visite de l'hôpital français, de l'Institut de France et du Home des Institutiens.

Les libéraux espagnols dissidents ont publié leur manifeste, suivi de 428 signatures de députés, sénateurs et anciens ministres.

Le roi de Serbie manifeste sa confiance pour la seconde fois à M. Pachitch, lequel va former un nouveau ministère et consulter la Skoupchtina sur la question de l'arbitrage.

Les forces espagnoles ont pris l'offensive dans la région de Tétouan et d'El-Ksar.

Le mot de M. Poincaré à Londres Dans le discours de M. Poincaré à la Chambre de commerce française de Londres, un paragraphe vaudrait d'être cité ; le voici textuellement : que chacun y mette ses réflexions :

Sans doute, Messieurs, vous n'êtes pas indifférents aux conflits d'opinions et aux batailles que les partis livrent en France comme dans tous les pays de liberté.

Evidemment, la Lanterne ne l'entend pas comme nous. Elle, qui ne trouve rien à redire aux lenteurs de la discussion des lois, se récrie sur les manœuvres de Jaurès, réclame qu'on en finisse avec la discussion laïque et qu'on vote tout de suite les grandes lois de défense — sous prétexte que la majorité est d'accord.

DIEU ET PATRIE

C'est le mot d'ordre de tout vrai Français. La presse catholique a la noble tâche de faire adopter par tous de mot d'ordre, et de développer dans les cœurs l'amour de Dieu et l'amour de la patrie.

La Ligue de l'Éve Maria a été établie pour grouper les âmes qui voudraient aider de leurs prières la presse catholique. Il faut en dire beaucoup dans cette croisée de prières afin de travailler ainsi au salut de la France.

Le « Cosmos »

Revue des sciences et de leurs applications. 10 ans, 30 francs ; étranger, 35 francs ; le numéro, 0 fr. 50. — Rédaction de la Revue Cosmos, rue Bayard, Paris, VIII.

Par réciprocité

M. Barthou ne se laisse pas de rendre au patriotisme des catholiques le plus involontaire et le plus éclatant hommage. Cet homme est convaincu que la loi de trois ans est indispensable pour mettre le pays en état de tenir tête à l'envahisseur.

Or, que fait M. Barthou ? Avec une férocité toute le accable de mauvais traitements ses alliés occasionnels et nécessaires. Comme un charrier en révolte contre la loi Gramont, il prodigue les raisons de fustes aux chevaux de renfort sans lesquels son attelage verraient dans la fondrière.

Et ces coups de fustes il les applique avec un art cruel. Il nous frappe aux endroits les plus sensibles. Il nie, il bafoue, il outrage ce que nous aimons jusqu'à l'adoration, de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, par-dessus toutes choses : Dieu !

Il sait bien que le nom sacré de Dieu n'est pas sur nos lèvres une vulgaire formule de revendication politique. Lorsque nos foules vibrantes chantent : Nous voulons Dieu ! ce n'est pas un cantique d'opposition, un hymne électoral, une sorte de Marseillaise mystique qu'elles font entendre.

Et ils se sont imposés ces renoncements avec joie parce qu'ils aiment ce Dieu par gratitude, pour tout ce qu'ils doivent à sa bonté, pour toutes les consolations qu'il a prodiguées à leurs âmes meurtries par l'épreuve, pour les radieuses espérances qu'il offre à leurs certitudes d'immortalité.

Et non seulement il veut dresser dans toutes les écoles de France une chaire d'athéisme, mais il prête avec ferveur son autorité ministérielle aux projets destinés à contraindre par l'amende et la prison les pères de famille d'envoyer leurs enfants au pied de ces chaires impies.

Et quand il a ainsi brutalisé nos consciences et déchiré nos cœurs, cet homme prend un air grave pour nous dire : Messieurs, la patrie est en danger ; nous ne devons reculer devant aucun effort d'hommes et d'argent pour la sauver. Il nous faut la loi de trois ans.

Merci bien de l'hommage, Monsieur. Mais une fois bon, c'est bien. Deux fois, c'est trop. Vous nous demandez des sacrifices ? Où sont les vôtres ?

Vous nous demandez de vous confier pour trois ans nos enfants, nos catholiques, nos jeunes séminalistes. Vous savez qu'ils seront bons soldats, qu'ils seront les plus disciplinés. Vous les avez vu à l'œuvre, ces jours-ci, à Paris, dans le Nord, un peu partout en leurs camps de gymnastique et de préparation militaire.

Mais nos soldats ne sont pas seulement chrétiens en temps de guerre, quand il s'agit de mourir. Ils veulent et

doivent l'être aussi en temps de paix, pour vivre leur foi. Votre loi de Séparation dit en son article 1er : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. » Or, non seulement aucun service religieux n'est assuré, non seulement le recrutement traite nos jeunes Français comme le service de remonte traite les chevaux qu'il recrute : comme des animaux de réquisition ; mais en fait, dans la pratique, un simple soldat peut à peine assister à la messe une fois sur deux, et les grades subalternes, presque jamais, tant ils sont pris par des minuties du service sagement arrangées pour les priver de liberté les dimanches matin.

En outre, vous avez dans l'arsenal de vos règlements militaires une circulaire adressée à la liberté religieuse du soldat. Je veux parler de la circulaire Zurlinden de 1895, révisée et aggravée par le général André et, en 1911, par M. Messimy.

Elle a pour effet d'interdire aux militaires la fréquentation des œuvres religieuses créées pour leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs de chrétiens. Comme toujours on a confondu ici religion et politique. Ce n'est pas de la politique que d'aller à la messe, de prier, de chanter des cantiques, de s'approcher des sacrements. Ce sont là des exercices du culte dont la République assure la liberté dans ses lois.

Et n'est-il pas évident que les besoins religieux des soldats croyants auront une plus complète et plus saine satisfaction en des œuvres créées spécialement pour eux que dans des églises banales dont l'accès leur sera souvent difficile ?

Enfin, il y a ces odieux règlements qui rendent à peu près impossible l'entrée du prêtre dans les hôpitaux. On sait quelles formalités imbéciles et tracassières sont exigées pour que le soldat mourant puisse remplir les suprêmes devoirs et recevoir les consolations inestimables de sa religion. Ces règlements barbares doivent être supprimés aussi. Voilà ce que nos amis du Parlement et de la presse devraient exiger par réciprocité de leur concours à une loi d'où l'on attend le salut de la patrie et qui ne sauvera rien si, comme tant d'autres, elle est une négation des droits de Dieu.

GAZETTE

Maison bien fréquentée Il a été volé, hier, dans les douloirs de la Chambre, un chapeau appartenant à M. Coombis, député de l'Ain.

Leur figure. Une maison d'éditions cinématographiques a obtenu l'autorisation de « tourner », comme on dit, film, les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Un maire sous cloche La cloche a été inventée pour appeler les fidèles à la prière et non pour attirer les curés dans des traquenards.

Dans la séance de mercredi dernier, à propos de la discussion de la loi sur l'enseignement, qui précéderait, se continuait ce matin, M. Aynard était intervenu en ces termes pour défendre la liberté d'enseignement, les droits des catholiques et ceux des pères de famille :

« M. Viviani a déclaré que tous ceux qui n'étaient pas pour l'école laïque, c'est-à-dire en fait, contre les projets en discussion, étaient des ennemis de la République. Ce que nous avons soutenu — vous ne voulez pas la voir, M. Viviani, mais vous le voyez et je le regrette pour son brillant et profond esprit — ce que nous avons soutenu, c'est la liberté d'association religieuse, c'est la liberté d'enseignement sous toutes ses formes. »

« Les républicains modernes, les anciens républicains dont je suis moi-même été l'adversaire de l'école laïque. Encore une fois, ils ne désirent qu'une chose, mais ils la défendent avec énergie, et ils la défendent toujours en vrais républicains parce qu'ils affirment le principe même de la République, Monsieur Viviani, et cette chose c'est la liberté pour tout le monde. Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons protesté et nous protestons encore toutes les fois qu'on touche à la liberté des écoles privées. »

« Ce sont ces idées que M. Aynard se proposait de développer aujourd'hui à la tribune de la Chambre lorsqu'il a été frappé.

« Otez Fenilère »

C'est ce que réclame, par une affiche, M. André Faïssé, en faveur des chevaux de trait de nos musées.

Records postaux ! M. l'abbé Yvelot, ancien vicaire de la Sainte-Trinité de Cherbourg, actuellement missionnaire de Saint-James, a reçu, le 19 juin 1913, une carte de condoléances qui lui était adressée à l'occasion de la mort de sa mère.

Les Sœurs dans les hôpitaux Le Conseil municipal de Dijon a adopté à l'unanimité, moins 3 voix, dont celle du maire, un vœu approuvant une demande d'autorisation de l'établissement congréganiste des Sœurs de la Providence de Villereux, chargées du service de la clinique ophthalmologique des pauvres, à Dijon.

Mort de M. Aynard

M. Aynard faisait son entrée au Palais-Bourbon, ce matin, à 9 h. 10, accompagné de M. Groussau. Il s'entretenait avec lui quelques instants sous la Rotonde, puis, en traversant le Salon de la Paix, il se sentit soudainement indisposé et perdit connaissance.

M. Aynard était âgé de 76 ans. C'est une belle mort pour un chrétien ardent défenseur de la liberté que mourir, après une veillée passée à préparer ses armes, et à l'heure où il va livrer un nouveau combat pour la liberté d'enseignement ! C'est la mort glorieuse du soldat devant l'ennemi.

M. Edouard Aynard était né à Lyon en 1837. Il fut député de la 3e circonscription de cette ville, de 1871 à 1880, régent de la Banque de France, M. Edouard Aynard fut élu député de la 5e circonscription de Lyon en 1899.

Successivement réélu en 1903, 1908, 1909, 1910 et 1912, il fut vice-président de la Chambre de 1906 à 1907.

Très versé dans les questions économiques, M. Edouard Aynard a pris une très grande part à toutes les discussions s'y rapportant. Ses hautes connaissances, son grand talent faisaient de lui un député de l'un des ordres les plus écoutés du Parlement, où il était inscrit au groupe républicain progressiste.

Tout récemment encore, lors de l'interpellation de M. Painlevé, au sujet des manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc, M. Aynard demanda la confection de tous les Français sur le nom de l'héroïne et demanda l'inscription à l'ordre du jour du projet de loi tendant à instituer la fête nationale de Jeanne d'Arc.

Amateur d'art éclairé, M. Edouard Aynard avait été élu, en 1901, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts. Il écrivit d'importantes rapports sur les Galeries d'Espagne et la liberté de l'enseignement, et publié un ouvrage intitulé : Lyon en 1899.

Dans la séance de mercredi dernier, à propos de la discussion de la loi sur l'enseignement, qui précéderait, se continuait ce matin, M. Aynard était intervenu en ces termes pour défendre la liberté d'enseignement, les droits des catholiques et ceux des pères de famille :

« M. Viviani a déclaré que tous ceux qui n'étaient pas pour l'école laïque, c'est-à-dire en fait, contre les projets en discussion, étaient des ennemis de la République. Ce que nous avons soutenu — vous ne voulez pas la voir, M. Viviani, mais vous le voyez et je le regrette pour son brillant et profond esprit — ce que nous avons soutenu, c'est la liberté d'association religieuse, c'est la liberté d'enseignement sous toutes ses formes. »

« Les républicains modernes, les anciens républicains dont je suis moi-même été l'adversaire de l'école laïque. Encore une fois, ils ne désirent qu'une chose, mais ils la défendent avec énergie, et ils la défendent toujours en vrais républicains parce qu'ils affirment le principe même de la République, Monsieur Viviani, et cette chose c'est la liberté pour tout le monde. Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons protesté et nous protestons encore toutes les fois qu'on touche à la liberté des écoles privées. »

« Ce sont ces idées que M. Aynard se proposait de développer aujourd'hui à la tribune de la Chambre lorsqu'il a été frappé.

M. Poincaré à Londres

LA JOURNÉE DE MERCREDI

M. Poincaré à l'hôpital français

Londres, 25 juin. — M. Poincaré a consacré sa matinée à la visite des établissements français de Londres et commencé par l'hôpital. Cet hôpital, fondé en 1887 pour les étrangers pauvres parlant français, comprend, actuellement, 74 lits.

Les principaux médecins y donnent généralement, et gratuitement, leurs soins aux malades avec l'assistance de Sœurs infirmières. M. Poincaré est arrivé un peu après 9 heures à l'hôpital français. Il a été reçu par M. Lazarus Barlow, président du Co-

des fleurs au profit des œuvres de la reine Alexandra.

M. Poincaré, pour se conformer à la tradition, a remis une croix en bronze de bouquet, ambassadeur, les jeunes filles et a dit : « Le président de la République vous embrasse pour tous les enfants de Londres. »

La réception du Corps diplomatique

Après la visite du Home, M. Poincaré est retourné au palais Saint-James, où il a reçu les ambassadeurs, les ministres, les chargés d'affaires étrangers, accueillis auprès du gouvernement anglais.

Le corps diplomatique a été reçu dans une salle d'honneur du palais de Saint-James, et les présentations individuelles ont

M. Poincaré et le roi d'Angleterre dans le carrosse de gala

M. Poincaré et le roi d'Angleterre dans le carrosse de gala. Le président de la République a été reçu par le roi d'Angleterre dans un carrosse de gala.

Le lunch au Guildhall

Londres, 25 juin. — Le président de la République a dîné aujourd'hui, dans le restaurant de la ville de Londres, qui lui a offert un lunch au Guildhall, l'ancien palais de la corporation de la Cité.

A l'Institut français

De l'hôpital, M. Poincaré s'est rendu à l'Institut français. Il y a été reçu par sir Georges Askwith, président du Conseil d'administration, et M. Schatz, directeur, qui ont remercié le président de sa visite, lui exposant l'œuvre que doit accomplir cet

Le palais Saint-James, résidence de M. Poincaré

Le palais Saint-James, résidence de M. Poincaré. Le palais Saint-James est la résidence officielle de M. Poincaré à Londres.

Le corps diplomatique

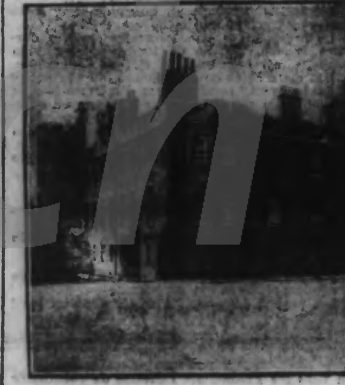
Le corps diplomatique a été reçu dans une salle d'honneur du palais de Saint-James, et les présentations individuelles ont

Le lunch au Guildhall

Londres, 25 juin. — Le président de la République a dîné aujourd'hui, dans le restaurant de la ville de Londres, qui lui a offert un lunch au Guildhall, l'ancien palais de la corporation de la Cité.

A l'Institut français

De l'hôpital, M. Poincaré s'est rendu à l'Institut français. Il y a été reçu par sir Georges Askwith, président du Conseil d'administration, et M. Schatz, directeur, qui ont remercié le président de sa visite, lui exposant l'œuvre que doit accomplir cet



Le palais Saint-James, résidence de M. Poincaré

Institut, qui est de fondation récente. M. Poincaré a répondu par quelques paroles amicales, souhaitant à l'Institut français de Londres une longue série de succès.

Le Home des Institutiens

C'est ensuite le Home des Institutiens français que M. Poincaré a visité, à 10 heures, la visite de M. Poincaré.

Le président de la République a été reçu par le Comité de la Maison, que préside M. de Coppel, consul général. Le président s'est fait présenter Mme Bertel, la directrice, ainsi que plusieurs institutiennes et le Comité des dames.

Le lunch au Guildhall. Le président de la République a dîné aujourd'hui, dans le restaurant de la ville de Londres, qui lui a offert un lunch au Guildhall, l'ancien palais de la corporation de la Cité.

A l'Institut français. De l'hôpital, M. Poincaré s'est rendu à l'Institut français. Il y a été reçu par sir Georges Askwith, président du Conseil d'administration, et M. Schatz, directeur, qui ont remercié le président de sa visite, lui exposant l'œuvre que doit accomplir cet

Le corps diplomatique. Le corps diplomatique a été reçu dans une salle d'honneur du palais de Saint-James, et les présentations individuelles ont

Le lunch au Guildhall. Londres, 25 juin. — Le président de la République a dîné aujourd'hui, dans le restaurant de la ville de Londres, qui lui a offert un lunch au Guildhall, l'ancien palais de la corporation de la Cité.

A l'Institut français. De l'hôpital, M. Poincaré s'est rendu à l'Institut français. Il y a été reçu par sir Georges Askwith, président du Conseil d'administration, et M. Schatz, directeur, qui ont remercié le président de sa visite, lui exposant l'œuvre que doit accomplir cet

Le corps diplomatique. Le corps diplomatique a été reçu dans une salle d'honneur du palais de Saint-James, et les présentations individuelles ont

Le lunch au Guildhall. Londres, 25 juin. — Le président de la République a dîné aujourd'hui, dans le restaurant de la ville de Londres, qui lui a offert un lunch au Guildhall, l'ancien palais de la corporation de la Cité.